

## Procédure de VAE pour les certifications IRUP

Sous réserve de modifications

ETAPES
<b>1. Accueil technique du candidat : information sur la VAE, la certification visée, fourniture du dossier de recevabilité incluant la liste des documents annexes à fournir</b>
<b>2. Envoi par courrier recommandé avec AR, par le candidat du dossier de recevabilité complété + règlement des frais de dossier, à l'adresse suivante : IRUP Campus industriel, rue de Copernic CS20369, 42050 Saint Etienne cedex 2</b>
<b>3. Etude du dossier de recevabilité, possibilité d'entretien avec le candidat si besoin → recevabilité ou non recevabilité de la demande de VAE</b>
<b>4. Envoi du dossier de VAE au candidat, avec mention de la durée de validité de la recevabilité et proposition d'accompagnement</b>
<b>5. Inscription du candidat dans la certification visée et contractualisation</b>
<b>6. Constitution du dossier de VAE par le candidat Accompagnement à la VAE (facultatif) : l'accompagnement est METHODOLOGIQUE, il sert à rendre lisibles les contenus relatifs à l'expérience du candidat par rapport au référentiel d'activités et de compétences.</b>
<b>7. Envoi du dossier de VAE par le candidat au directeur de l'IRUP, à l'adresse précitée, ou par mail. L'IRUP émet un accusé de réception.</b>
<b>8. Organisation du jury de VAE / Convocation du candidat</b>
<b>9. Jury de VAE</b>
<b>10. Envoi de la certification ou de la décision du jury de VAE au candidat</b>